



**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Rectorat de Grenoble**

Réf N° .....  
Affaire suivie par :  
Les IA-IPR de LVE  
Tél : 04 76 74 70 62  
Mél : ce.ipr-ien@ac-grenoble.fr

Grenoble, le 06 septembre 2021

Les Inspecteurs de LVE

Rectorat de Grenoble  
7, place Bir-Hakeim CS 81065  
38021 Grenoble Cedex 1

à

Mesdames, messieurs les professeurs de langue  
vivante,

s/c de

Mesdames, messieurs les chefs d'établissement,

**Objet :** Lettre de rentrée Interlangues 2021

Chères et chers collègues,

En ce début d'année scolaire, nous tenons avant toute chose à vous remercier une nouvelle fois de l'engagement dont vous avez fait preuve dans le contexte de pandémie qui s'est poursuivi l'année dernière. Malgré les difficultés, notre école est restée ouverte et vous pouvez contempler fièrement le travail accompli pour la réussite des élèves.

Les inspecteurs de langue souhaitent la bienvenue à tous les enseignants de langue qui nous rejoignent dans l'académie de Grenoble et saluent particulièrement les collègues stagiaires ainsi que leurs tuteurs que nous remercions chaleureusement. L'équipe est également heureuse d'accueillir monsieur Manuel Moyen, nouvel IA-IPR qui vient en renfort de l'équipe d'anglais. Nous avons par ailleurs le plaisir de vous informer de la prise de fonction de Madame Anne-Sophie Pascal en tant qu'interlocutrice académique au numérique pour les langues vivantes (IAN). ([en savoir plus sur le IAN](#)).

Les indications qui suivent mettent l'accent sur quelques éléments saillants concernant l'année scolaire 2021-2022 dans le domaine des langues vivantes.

## **Nouvelles modalités d'examen**

### *1- Abandon des épreuves communes au Cycle Terminal*

Au cycle terminal, l'abandon des épreuves communes (EC) induit une démarche concertée en établissement et au sein des équipes afin de permettre une évaluation équitable, juste et transparente. Dans ce domaine, un document de référence émanant de l'inspection générale (IGESR) guidera prochainement l'action des enseignants et des corps d'inspection.

[Bulletin officiel n°30 du 29 juillet 2021](#)

En complément, une formation interlangue à public désigné portant sur l'évaluation, organisée par bassins, sera déployée sur le territoire de l'académie dans les trois années à venir. Ce plan triennal permettra à tous les établissements de recevoir une formation sur les pratiques évaluatives du collège au lycée.

### *2 – Evaluation des épreuves de spécialité*

- En classe de première, les élèves qui ne poursuivent pas l'enseignement de spécialité en terminale sont désormais évalués sur la base du contrôle continu, c'est-à-dire sans épreuve spécifique de fin d'année ;

- En classe de terminale, l'épreuve finale écrite conserve le même format, soit deux parties :
  - Synthèse en langue étrangère
  - Transposition et/ou traduction ;  
[Bulletin officiel spécial n°7 du 30 juillet 2020](#)
- Le nombre de pièces constituant le dossier pour l'oral est allégé en LLCER (hors AMC).  
[Bulletin officiel n°30 du 29 juillet 2021](#)

### 3 - Sections européennes ou de langues orientales (SELO) et DNL hors SELO

Les modalités d'examen concernant les SELO évoluent. En effet, pour les sections européennes l'évaluation spécifique de contrôle continu en langue est organisée par les enseignants de la section au sein de l'établissement.

L'enseignement de DNL hors SELO ne fait l'objet d'aucune modification.

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121393N.htm>

### 4 - Attestation de niveau de compétences en langues vivantes en fin de terminale

Le bulletin officiel précise : « Pour les candidats scolaires, définis dans l'introduction à la présente note de service (partie 1.A.1), le niveau indiqué dans l'attestation est déterminé par le résultat obtenu à une évaluation organisée par les professeurs de langue vivante A et de langue vivante B à l'intention de leurs élèves en fin de cycle terminal. Cette évaluation comprend quatre parties, de poids égal dans le résultat global du candidat, visant à évaluer les quatre activités langagières définies par le CECRL. La partie dédiée à l'évaluation des compétences du candidat en expression orale en continu et en interaction prend la forme d'une interrogation orale. Les professeurs peuvent utiliser les sujets mis à leur disposition dans la banque nationale numérique, pour construire cette évaluation. »

### 5 - Test de positionnement Ev@lang en troisième au collège et au LP (3<sup>ème</sup> prépa métiers).

Le test de positionnement Ev@lang qui a fait l'objet d'une phase d'expérimentation l'an dernier est généralisé à compter de cette rentrée 2021. Il concerne tous les élèves de 3<sup>ème</sup> des collèges publics et privés, ainsi que les élèves de 3<sup>ème</sup> prépa métier des LP.

### 6 - Poursuite de la rénovation des BTS

La rénovation des BTS industriels (bioqualité, électrotechnique, management opérationnel de la sécurité) et des BTS tertiaires (SIO) se poursuit pour la session 2022.

La publication d'un arrêté devrait préciser les modalités des épreuves de langues écrites d'un certain nombre de BTS Tertiaires dans l'optique d'une plus grande harmonisation.

La session 2022 du BTS voit également la mise en place d'une certification obligatoire en anglais conformément à l'arrêté du 3 avril 2020.

## Ouverture européenne et internationale

- Le protocole sanitaire du premier septembre 2021 autorise à nouveau les mobilités scolaires : « Les sorties scolaires sans hébergement et voyages scolaires avec nuitée(s) sont autorisés dans le strict respect des conditions sanitaires et de sécurité. Les éventuelles restrictions de déplacement et les règles relatives au passe sanitaire doivent être respectées. L'opportunité de ces voyages devra être analysée en amont au regard de la situation sanitaire locale. Si certaines dispositions du protocole de l'établissement d'accueil sont moins strictes que celles du cadre sanitaire applicable à l'école ou l'établissement scolaire, alors ce sont les dispositions du cadre sanitaire de l'éducation nationale qui s'appliquent. »
- La France assure la Présidence du Conseil de l'Union européenne (PFUE) du 1er janvier au 30 juin 2022 et c'est ainsi l'occasion de promouvoir des actions dans les établissements pour faire vivre et célébrer l'Europe (appel à projets PFUE 2022, *Célébrons l'Europe !*). Un *Guide des possibles* accompagnera le déploiement de cette année scolaire européenne. Entre décembre 2021 et juin 2022, le calendrier sera jalonné d'événements qui seront aussi l'occasion de mettre en avant, au niveau européen, le savoir-faire de notre institution et de ses acteurs de terrain.  
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo27/MENC2118652C.htm>

## Assistants de langue vivante étrangère (ALVE)

Les assistants de langue étrangère prendront leurs fonctions au mois d'octobre et arriveront dans les établissements à partir du 1er de ce mois. Ils seront convoqués à une journée d'accueil et de formation départementale. Ces stages se dérouleront durant la semaine du 4 au 8 octobre. Les ordres de mission non nominatifs envoyés dans les établissements seront à compléter. Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à ces assistants et de les accompagner avec une attention particulière dans les démarches qu'ils doivent effectuer. Nous vous rappelons également que les assistants de langue étrangère doivent bénéficier d'une période d'observation d'une à deux semaines durant lesquelles vous organiserez votre travail commun et vous les accompagnerez sur les plans de la pédagogie et de la relation aux élèves.

## Portail académique des LVE

Le portail académique des langues vivantes étrangères et les sites disciplinaires sont très régulièrement mis à jour par l'ensemble de nos webmestres. Nous profitons de ce courrier pour les en remercier et saluer l'arrivée de notre nouvelle webmestre du site académique d'anglais, Anne Cook, et du webmestre du portail interlangues, Lee Cook.

Portail interlangues : <https://interlangues-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/>

Sites disciplinaires : [Site d'allemand](#) / [Site d'anglais](#) / [Site d'espagnol](#) / [Site d'italien](#) / Autres langues (voir page d'accueil du portail interlangues)

## Formation continue et promotionnelle

### *Plan académique de formation (PAF)*

Tout enseignant, titulaire ou contractuel, a la possibilité de s'inscrire à des actions de formation. Pour la campagne 2021-2022, la date butoir des inscriptions est fixée au 24 septembre. Outre les dispositifs spécifiques à chaque langue, vous consulterez avec profit les dispositifs interlangues et interdisciplinaires.

<https://ftlv.web.ac-grenoble.fr/article/offre-institutionnelle-paf-i-2021-2022>

Nous encourageons les personnels contractuels à s'inscrire aux préparations académiques des concours de recrutement (inscription sur GAIA via le portail ARENA).

## Rendez-vous de carrière

Les rendez-vous de carrière qui n'ont pas pu être effectués l'année dernière se dérouleront avant la fin du mois de septembre 2021. La campagne 2021-2022 se déroulera normalement.

Nous tenons à vous remercier chaleureusement pour votre contribution à la réussite de nos élèves et au rayonnement des langues vivantes dans notre académie, quelles que soient vos missions.

Nous vous souhaitons une année scolaire apaisée et sereine placée sous le signe de l'optimisme.

## Les inspecteurs de LVE

Caroline PRINCE, IA-IPR d'allemand  
Marylène DURUPT, Alain GIRAULT, Maxime LACHEZE, Nathalie MERON et Manuel MOYEN, IA-IPR d'anglais  
Ghislaine GEOFFRAY et Caroline PESCH-LAYEUX, IA-IPR d'espagnol  
Pascal BEGOU et Cinzia CARLUCCI, IA-IPR d'italien  
Laetitia STATARI, IEN anglais-lettres

IA-IPR d'hébreu (en attente de nomination)  
Christina AGUIBETOV, IA-IPR de russe (académie de Versailles)  
Shai-Ing HO, IA-IPR de chinois (académie de Lyon)  
Rachida DUMAS, IA-IPR d'arabe (académie d'Aix-Marseille)  
Olinda PIRES, IA-IPR de portugais (académie de Paris)  
Suat ISTANBULLU, IGESR de turc